

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 7 mai 2008

N° 16 / 2006 - 2011

Présidence de M. Daniel Buache

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2008.
2. Démission d'une scrutatrice suppléante.
3. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e).
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Préavis de la Municipalité :
 - N° 25/5.08 Demande d'un crédit de CHF 725'000.00, subsides non déduits, pour la transformation de la production de chaleur du Complexe de Beausobre. (SVI)
7. Rapports de commissions :
 - N° 7/5.08 Stratégie en matière de cyberadministration – Réponse à la motion Eric Bauer et consorts;
 - N° 14/5.08 Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'élaboration d'une politique communale de stationnement public;
 - N° 15/5.08 Demande d'un crédit de CHF 975'000.00, subsides non déduits, pour la restauration des parties latérales du massif occidental du Temple (étape II);
 - N° 16/5.08 Demande d'un crédit de CHF 124'000.00 pour l'aménagement d'un quartier de tombes cinéraires et d'un nouveau quartier de tombes à la ligne.

8. Motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports" – Développement.
9. Motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
10. Postulat Frédéric Ambresin et consorts "Pour une collaboration intercommunale en matière de sélection des apprenants" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
11. Postulat Alexandre Jaquinet "Pour que Louis Soutter soit reconnu par sa ville natale en donnant son nom à une rue ou une place ou par une plaque commémorative" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation du Groupe des socialistes, verts et indépendants
13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
14. Questions, vœux et divers.

M. le Président Daniel BUACHE rappelle que le Bureau a procédé, en date du 24 avril et en accord avec M. le Préfet Georges Zünd, à l'assermentation de **Mme la Syndique Nuria GORRITE**. Il y avait en effet urgence puisque la Commune n'avait plus de Syndic depuis le premier avril.

Le Président a réservé une surprise à la nouvelle Syndique : le chœur du Collège du Petit-Dézaley, formé pour l'occasion et dirigé par Mme Girschweiler, interprète "C'est si simple d'aimer". Puis le Président rappelle le texte du serment prêté par la nouvelle Syndique et lui offre un bouquet de fleurs.

Mme la Syndique Nuria GORRITE remercie le Président et le chœur du Collège de Beausobre. Elle rappelle que ceux qui s'engagent en politique le font avec des opinions parfois différentes et les débats peuvent se révéler très passionnels. Mais tous ont à cœur le bien de notre Ville et c'est cela qui compte.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
17 sont absents,
83 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Marc BALLY
Mathieu BORNOZ
Brigitte DESPOND-BATAILLARD
Marlyse GOUMAZ
Pompilio URSO

Eric BAUER
Claude BRUNNER
Jean-Claude GOY

Arlette BERGUNDTHAL
Helder DE PINHO
Claudine DIND
Raul RAMIREZ

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

Carlos ARIAS
Iris RATKOCERI

Nicola LOFOCO
Vincent TETAZ

Christine MAYOR

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 2 avril 2008.

2. Communication de la Municipalité

N° 23/5.08 Situation de l'accueil parascolaire, création de 14 nouvelles places et location de locaux supplémentaires dès la rentrée scolaire d'août 2008.

N° 24/5.08 Municipalité en bref – Janvier à Avril 2008.

3. Préavis de la Municipalité

N° 25/5.08 *Direction du patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 725'000.00, subsides non déduits, pour la transformation de la production de chaleur du Complexe de Beausobre.

4. Rapports de commissions

N° 7/5.08 *Municipalité en corps*

Objet: Stratégie en matière de cyberadministration – Réponse à la motion Eric Bauer et consorts;

N° 14/5.08 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'élaboration d'une politique communale de stationnement public;

N° 15/5.08 *Direction du patrimoine*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 975'000.00, subsides non déduits, pour la restauration des parties latérales du massif occidental du Temple (étape II);

N° 16/5.08 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
Objet: Demande d'un crédit de CHF 124'000.00 pour l'aménagement d'un quartier de tombes cinéraires et d'un nouveau quartier de tombes à la ligne.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2008.**

Le Secrétaire informe le Conseil que l'annexe N° 1 à ce PV n'a pas été jointe à l'exemplaire reçu par les Conseillers. En effet ce document fait partie de ceux envoyés aux membres du Conseil pour la séance du 2 avril. Ce document, qui ne peut figurer in extenso dans le corps du PV, contient des informations indispensables à la compréhension du procès-verbal, raison pour laquelle il figure avec l'exemplaire porté aux archives et celui figurant sur le site Internet de la Commune.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. **Démission d'une scrutatrice suppléante.**

Le Président a reçu la lettre de démission de **Mme Geneviève REGAMEY** de sa fonction de secrétaire suppléante. En effet, sa nouvelle activité professionnelle ne lui permet plus d'assurer pleinement sa fonction.

3. **Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e).**

Pour repourvoir le poste occupé par Mme Regamey, le président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe de l'Entente morgienne, M. Eric DECOSTERD présente la candidature de **Mme Rita WYSS**.

Il n'y a pas d'autre proposition et Mme Rita Wyss est élue tacitement, conformément à l'article 41 du Règlement du Conseil communal.

4. **Communications du Bureau**

Le Président rappelle que le Bureau du Conseil envoie une lettre de condoléances lors du décès d'un proche d'un membre du Conseil. Bien qu'il ne soit pas coutumier d'en parler devant le Conseil, le Président tient à adresser ses amitiés à notre Huissier Jean-Louis Jordan qui a perdu son papa et Roger Christinat qui a perdu en l'espace de 2 semaines sa tante, son père et sa belle-maman.

La liste des membres du Conseil a été jointe à l'envoi des documents de cette séance. Les personnes qui constateraient une erreur sont priées d'en aviser le secrétaire à la fin de la séance.

Le président rappelle que l'assermentation de **Mme la Syndique Nuria GORRITE** a eu lieu en séance extraordinaire du Bureau le 24 avril 2008 en présence de M. le Préfet Georges Zünd et de quelques invités.

L'Assemblée de commune est convoquée pour le 1^{er} juin 2008 pour se prononcer sur :

1. L'initiative populaire "Pour des naturalisations démocratiques"
2. L'initiative populaire "Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale"
3. L'article constitutionnel "Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie"

La séance du Conseil communal du 4 juin aura lieu au Centre de congrès de La Longeraie.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Nuria GORRITE informe le Conseil qu'il y a 4 communications verbales, en plus des 2 communications écrites N^{os} 23/5.08 et 24/5.08 en main des Conseillers.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO informe le Conseil que la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a accordé une subvention annuelle de CHF 173'220.00 pour le Centre de vie enfantine (CVE) en plus de l'aide au démarrage de CHF 162'792.00 ainsi qu'annoncée dans la communication écrite N° 3/2.08.

Conformément à la Loi sur l'accueil de jour des enfants, les subventions sont versées aux réseaux, lesquels redistribuent ces montants aux structures d'accueil de jour des enfants. La FAJE exigera la restitution des subventions en cas de non adhésion des structures d'accueil au réseau. Le subventionnement était assuré jusqu'en 2007 par le Service de protection de la jeunesse (SPJ). Depuis 2008, c'est la FAJE qui reprend le subventionnement ordinaire en passant par les réseaux et selon d'autres clés de subventionnement qui se trouvent être plus favorables que celles du SPJ. Ceci représente une recette extraordinaire de CHF 53'220.00 par rapport au montant porté au budget du CVE pour 2008. Ce montant sera imputé dans les comptes 2008 du Centre de vie enfantine.

M. le Municipal Michel GRIVEL rappelle que la Loi sur les relations entre l'Etat et les églises reconnues de droit public du 9 janvier 2007 prévoit que les communes pourvoient aux frais d'entretien des lieux de culte.

La Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples, de Bière et de Préverenges ont 5 lieux de culte pour 31 communes. Lors de l'assemblée générale du 16 octobre 2007, les représentants des communes concernées n'ont pas accepté le budget d'investissements 2008 car les études pour la rénovation des chapelles de Bière et de La Longeraie étaient en cours et les montants chiffrés

n'étaient pas disponibles. Lors de la nouvelle assemblée générale du 16 avril 2008, l'atelier d'architecture Jean-Paul Crausaz à Lausanne a produit des études détaillées pour la rénovation de la chapelle de Bière, qui exige des travaux urgents à effectuer en 2008, et celle de La Longeraie prévue pour 2009. Le montant de la rénovation de la chapelle de La Longeraie s'élève à CHF 767'000. Les travaux pour la chapelle de Bière sont devisés à CHF 260'000 et pourraient être effectués en 2008. Les représentants des 31 communes concernées ont admis l'urgence des travaux et accepté leur réalisation cette année encore.

Lors de l'établissement du budget communal pour 2008, un montant de CHF 180'740.00 avait été porté pour la contribution de la Commune à la paroisse catholique. Le budget actualisé au 16 avril dernier porte sur un montant de CHF 210'000.00, soit une augmentation de CHF 26'260.00 pour la Commune de Morges. La répartition des coûts se fait en fonction du nombre de catholiques par commune. Ceux-ci sont au nombre de 6'293 soit 43.45 % de la paroisse.

M. le Municipal Frédéric JOMINI informe le Conseil que le "Coup de balai" printanier sera remplacé par une chasse au trésor qui aura lieu le 17 mai de 8 heures à midi à la déchetterie de Riond-Bosson. La Ville de Morges s'associe ainsi aux autres communes de Suisse. Cette chasse au trésor est destinée aux habitants de Morges. Par le biais d'un concours, il s'agira ainsi de démontrer que les avantages d'un tri des déchets sont aussi bien économiques qu'écologiques. Un collaborateur de la voirie accueillera les visiteurs à l'entrée de la déchetterie, les orientera et leur donnera une fiche explicative et le questionnaire du concours.

Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO informe le Conseil sur le remplacement du véhicule électrique de l'Office des sports demandé par le préavis N° 5/3.07 accepté par le Conseil en juin 2007. Ce véhicule a été remplacé au mois de janvier. Il s'agit d'un véhicule de petit gabarit équipé d'un pont basculant ainsi que d'une petite citerne permettant l'arrosage des décorations florales à la rue Louis-de-Savoie. La somme prévue pour l'achat de ce véhicule était de CHF 45'000.00. Le coût total, accessoires et marquage du véhicule compris, est de CHF 47'755.10.

La discussion est ouverte sur ces communications.

M. Pierre Marc BURNAND a appris par les journaux que la nouvelle Syndique, Mme Nuria GORRITE avait été assermentée le 24 avril. Il exprime sa déception d'avoir appris la nouvelle de cette assermentation par la presse ainsi que ne pas y avoir été convié. Le Règlement du Conseil communal dit à son article 8 que "les membres du Conseil et de la Municipalité élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par le président de ce corps, qui en informe le préfet".

M. Burnand demande au Président pour quelle raison il n'a pas fait prêter serment à la nouvelle Syndique devant le Conseil communal comme le prévoit le Règlement.

M. Burnand concède que l'alinéa 2 de cet article 8 précise " En cas d'urgence, ils peuvent prêter serment devant le Bureau".

Et M. Burnand demande au Président, si cette assermentation s'est faite en application de cette clause, quelle était la nature de cette urgence puisqu'un vice-syndic était en fonction et qu'il aurait très bien pu exercer cette fonction 2 semaines de plus. Question subsidiaire : le Préfet, qui doit être informé selon notre Règlement, a-t-il donné son feu vert à cette dérogation ou a-t-il été mis devant le fait accompli ?

Certains Conseillers communaux ont été invités à participer aux réjouissances, d'autres pas. Pour quelle raison tous les Conseillers n'ont-ils pas été invités afin de respecter au moins l'esprit, à défaut de la lettre, de l'article 8 du Règlement ? Et quels ont été les critères qui ont permis de choisir les Conseillers communaux qui devaient être invités et ceux qui ne devaient pas l'être ?

Et M. Burnand suggère, puisque l'assermentation de notre Syndique ne s'est pas déroulée selon notre Règlement, de considérer la cérémonie du 24 avril comme une répétition générale et assermenter la Syndique lors de la prochaine séance du Conseil.

Le Président répond que l'assermentation a eu lieu à la demande de Mme la Syndique qui arguait de l'impossibilité de travailler normalement sans avoir été assermentée et qu'il s'agissait réellement d'une situation d'urgence. Quant à la préparation de l'assermentation, elle s'est faite dans le bureau du Préfet et avec l'accord de ce dernier. Le Bureau s'est occupé uniquement de l'assermentation. Le Greffe s'est occupé des invitations.

Mme la Syndique Nuria GORRITE dit que l'assermentation du 24 avril est valable : elle a été autorisée par le Préfet, elle a eu lieu devant le Bureau et procès-verbal en a été dressé et lu devant les présents par le secrétaire du Bureau. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une nouvelle assermentation qui ne serait qu'une parodie.

La parole n'est plus demandée.

6. Préavis de la Municipalité

N° 25/5.08 Demande d'un crédit de CHF 725'000.00, subsides non déduits, pour la transformation de la production de chaleur du Complexe de Beausobre.

Les commissaires sont Mme et MM. :

Jean-Jacques AUBERT	Esther BURNAND	Roger CHRISTINAT
Frederico DA CAMARA NERY		Jean-Jacques REGAMEY
Michel REYNOLDS	Jürgen WOELKI	

7. Rapports de commissions

N° 7/5.08 *Municipalité en corps*

Objet : Stratégie en matière de cyberadministration – Réponse à la motion Eric Bauer et consorts;

M. Philippe BECK, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport.

La discussion est ouverte.

M. Laurent PELLEGRINO rappelle que le Conseil vient de prendre connaissance d'une demande de crédit de CHF 725'000.00 pour, entre autres, remplacer une pompe à chaleur qui n'a jamais fonctionné. Le Conseil qui avait, à l'époque, accordé le crédit pour cette installation devait certainement penser qu'il s'agissait d'un système valable et d'un investissement progressiste. Ne sommes-nous pas sur le point de faire la même erreur avec la cyberadministration ? Un projet qui ne donne apparemment pas satisfaction dans les autres communes, un projet coûteux qui ne prévoit pas de retour sur investissement, qui paraît disproportionné pour une ville de 14'000 habitants et qui ne fait pas apparaître une utilité concrète.

Plutôt que d'engager une personne pour ce projet, ne vaudrait-il pas mieux faire appel à une entreprise extérieure ?

Le Groupe radical estime que le projet de cyberadministration n'est pas une priorité et invite le Conseil à ne pas accepter les conclusions du rapport.

M. Frédéric AMBRESIN fait remarquer que nous trouvons tous normal de faire nos paiements ou acheter un billet d'avion sans avoir à bouger de son domicile. Il est même légitime de penser qu'une entreprise qui ne propose aucune solution liée à Internet est clairement dépassée.

Le projet qui nous est soumis ce soir ne veut qu'offrir des solutions supplémentaires aux citoyens, aux commerçants ou aux touristes de Morges. L'enjeu est de savoir si Morges veut rester tournée vers le passé ou si elle veut entrer de plain-pied dans le futur.

Il est évident que la cyberadministration ne remplacera pas les personnes travaillant au service de la population morgienne. Elle peut les aider à accomplir cette tâche de manière plus efficace. Elle permettra également aux personnes travaillant à l'extérieur de régler certaines formalités administratives sans avoir à prendre congé.

C'est pourquoi le Groupe des socialistes, verts et indépendants votera les conclusions du rapport et invite le Conseil à faire de même.

Mme la Syndique Nuria GORRITE reconnaît que le site Internet de la Commune de Morges a été fait avec les moyens disponibles à l'époque. Il n'est pas capable de répondre à une demande qui s'est faite plus intense avec la banali-

sation d'Internet. La demande est avant tout le fait de personnes et d'entreprises désireuses de s'affranchir de l'obligation physique de se déplacer dans les bureaux de l'administration et de tenir compte de ses horaires.

A l'heure actuelle, il s'agit d'un mouvement général et le projet de cyberadministration de la Confédération n'est pas un projet progressiste mais un mouvement pour se maintenir au niveau de ce qui se fait dans d'autres pays.

Le premier mouvement pour un touriste, c'est de voir le site Internet de la ville choisie pour avoir une idée de ce qu'elle peut offrir. Pour un habitant de la ville qui doit accomplir une démarche administrative, la première idée est d'aller sur le site de la ville pour voir quelles sont les possibilités offertes en ligne avant de se déplacer dans les bureaux de l'administration.

Internet est un outil de promotion touristique, économique et culturelle. La jeune génération est habituée aux relations en lignes et, que l'on partage ce point de vue ou non, c'est à l'administration à s'adapter au public et non l'inverse.

Quant à la proposition de s'adresser à une entreprise extérieure, c'est un sujet qui a été évoqué en commission. C'est une possibilité qui est réservée dans le cas où cela serait nécessaire, car personne ne peut prétendre posséder toutes les connaissances nécessaires à la réalisation d'un site Internet et un recours ponctuel à une entreprise extérieure peut se révéler nécessaire.

Nous devons mettre en place un système qui offre la possibilité de répondre à la fois aux attentes de la population et aux nouvelles possibilités que va offrir l'administration et c'est dans ce sens que Mme la Syndique demande au Conseil de voter les conclusions du rapport.

Pour **M. Cedric FAVRE**, la question n'est pas de démanteler le site actuel ou de s'attaquer à Internet. Le webmaster est capable de gérer le site, mais le problème ne se situe pas à ce niveau mais à celui de la personne qui fournit l'information. A ce sujet, le cahier des charges paraît des plus flous et c'est ce qui incite M. Favre à refuser de voter les conclusions du rapport.

M. Rémy DELALANDE s'est abstenu lors du vote de la commission car il trouve que le cahier des charges est trop lourd et difficile à gérer. C'est du reste pour cette raison que la commission a tenu à demander un rapport intermédiaire. Mais M. Delalande trouve que la Municipalité a trop chargé le bateau et il reste sceptique quant aux chances de succès de l'entreprise.

M. Julien DYON aimerait connaître la position claire de M. Favre et de M. Delalande. En effet, l'un trouve le cahier des charges trop limité et l'autre dit qu'il est prodigieusement fourni.

M. Dyon fait remarquer que la cyberadministration va faciliter le travail du personnel communal notamment en améliorant la gestion des données à l'interne. Enfin il faut tenir compte du gain de temps pour les administrés : pas d'attente au guichet, pas de contrainte horaire, pas besoin de se déplacer, possibilité d'effectuer les démarches administratives 7 jours sur 7. Enfin, et cela compte au moment où plusieurs Conseillers ont fait remarquer que la confidentialité n'était pas respectée à cause de la configuration des guichets de l'administration. L'anonymat et la confidentialité sont garantis avec la cyberadministration.

M. le Municipal Denis PITTET rappelle que ce projet de cyberadministration est né d'une motion déposée en mars 2005 et prise en considération par le Conseil en juillet 2005. Il a fait partie du groupe de travail de la Commission informatique chargé de faire un rapport au Conseil communal. Le travail n'a pas été fait à la légère et le préavis montre bien que le travail a été fait sérieusement.

La proposition de la commission demandant qu'un rapport soit fait une fois par année sur l'avancement des travaux lui paraît une garantie suffisante pour que la Ville de Morges s'attelle à ce problème et crée une cyberadministration. C'est pourquoi il invite le Conseil à voter les conclusions du rapport.

Il arrive à **M. Frédéric AMBRESIN** d'aller sur le web. C'est ainsi qu'il est allé visiter le site de l'UDC. Il y a trouvé le 28 mars 2006, dans la catégorie des suggestions un titre qui disait "Guichet virtuel, Morges à l'âge des cavernes". Il dit : en me rendant au Bureau de l'Etat-civil à Morges pour obtenir un document d'acte de naissance, je me suis rendu compte de la chance que j'avais laissée à Lausanne, parce qu'à l'Etat-civil de Lausanne, pour une fois à la pointe du nouveau millénaire, on peut le commander en ligne. Avec une belle conclusion : A quand une approche nouvelle de l'Administration morgienne où les contribuables seraient les rois et les employés heureux de pratiquer le télétravail ? Pour M. Ambresin, il est temps que les membres de l'UDC mettent en pratique ce qu'ils proposaient il y a 2 ans.

Pour **M. Rémy DELALANDE**, le point n'est pas là mais dans le fait que le cahier des charges est monstrueux. La commission en avait été fortement impressionnée. Si les priorités sont définies, l'échéancier fait défaut. Le problème n'est pas la cyberadministration, que M. Delalande soutient, mais le manque de visibilité quant aux travaux à effectuer. Ce projet est mal ficelé car on ne sait pas où l'on va ni dans quels délais. M. Delalande n'a pas voté contre le projet en commission, il s'est abstenu car il était plutôt favorable à renvoyer le projet en Municipalité pour obtenir une meilleure planification.

M. Philippe BECK reconnaît que la commission s'est posé de nombreuses questions en étudiant ce préavis. Mais elle n'en est pas restée là, elle s'est adressée au chef de service concerné pour obtenir des explications. La réponse du Chef du service informatique a paru suffisamment claire à la commission.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de l'intention de la Municipalité de développer sa stratégie en matière de cyberadministration;
2. d'accorder jusqu'à la fin de 2011 un poste de travail supplémentaire tel que présenté dans le préavis, dans le cadre de l'amélioration et du développement de l'offre Internet et notamment des aspects prioritaires liés à la cyberadministration, et de dire que le montant du salaire, charges sociales comprises, sera porté aux comptes dès l'année 2008;
3. de demander à la Municipalité un rapport annuel au Conseil communal sur l'avancement de ces travaux;
4. de réserver une somme de CHF 6'000.00 pour couvrir les frais de matériel et de logiciels informatique, si ces outils n'ont pas d'équivalence en terme de logiciels libres, et de dire que le montant sera porté aux comptes de l'année 2008;
5. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Eric Bauer et consorts.

N° 14/5.08 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*
 Objet : Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 pour l'élaboration d'une politique communale de stationnement public;

M. Bastien MONNEY, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Bertrand GILLIARD faisait partie de la commission qui a voté les conclusions à l'unanimité, mais pas avec enthousiasme de sa part. Il y a un point qui le dérange, c'est le fait que l'on offre CHF 60'000.00 à un bureau externe pour établir ce rapport alors que nous avons au moins une urbaniste dans les services de la Commune qui a la compétence suffisante pour s'en occuper. D'autre part, les exigences du Canton nous obligent à réaliser cette étude mais M. Gilliard se demande si nous aurons les moyens de réaliser quelque chose, sachant que le nombre de possibilités à Morges est limité.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 pour l'élaboration d'une politique communale de stationnement public;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 12'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

N° 15/5.08 *Direction du patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 975'000.00, subsides non déduits, pour la restauration des parties latérales du massif occidental du Temple (étape II);

Mme Valérie OROZCO, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Considérant que la commission chargée de l'étude de la vente des actions de la Romande Energie n'a pas rendu son rapport et que les 2 rapports sont liés, **Mme Esther BURNAND** demande que la décision soit ajournée selon l'art. 73 du Règlement du Conseil.

Mme Valérie OROZCO informe le Conseil que la commission évoquée par Mme Burnand a terminé ses travaux et proposera au Conseil d'accepter la vente des actions de la Romande Energie.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER fait remarquer que la commission chargée de l'étude de la motion a certes voté mais n'a pas encore rendu son rapport. Cette motion prévoit la vente d'actions de la Romande Energie pour financer la rénovation du patrimoine bâti (Temple, Hôtel de Ville, etc). Accorder maintenant le crédit demandé revient à creuser un trou sans savoir si l'on aura l'argent puisque la motion n'a pas encore été votée par le Conseil. Notre Temple a plusieurs siècles, ce n'est donc pas un délai supplémentaire d'un mois qui va le voir s'écrouler. Il est donc logique d'ajourner la décision en attendant celle sur la motion concernant la vente des actions de la Romande Energie.

Pour **M. Frédéric AMBRESIN**, la motion ne dit pas que la vente des actions de la Romande Energie doit financer la rénovation du Temple. Elle dit qu'elle doit servir à la rénovation du patrimoine bâti, par ex. le Temple ou l'Hôtel de Ville. Les 2 objets ne sont pas liés l'ajournement n'est pas nécessaire.

M. Vincent JAQUES suggère que l'argent de la vente des actions de la Romande Energie pourrait être affecté à la 3^e étape des travaux de rénovation du Temple. D'autre part, nous attendons des subventions et si nous devons attendre d'avoir touché l'argent des subventions, on ne ferait plus grand-chose.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER répond à M. Ambresin que l'esprit de la motion était de financer la rénovation du patrimoine bâti et si l'on a mis entre parenthèses Temple et Hôtel de Ville, c'était pour cibler les objets.

M. le Municipal Michel GRIVEL comprend les hésitations de M. Busslinger car vendre des actions de la Romande Energie, ce n'est pas une petite affaire. La Municipalité avait présenté intentionnellement les 2 préavis ensemble. Sa grande préoccupation n'est pas tellement d'attendre un mois, mais si la décision n'est pas prise ce soir, elle sera reportée au mois de juin, et avec le délai référendaire, il n'est pas certain que les travaux puissent être entrepris cette année. Et son plus grand souci est que les travaux puissent être achevés avant l'hiver car les fissures existantes seront aggravées par le gel. Sa deuxième préoccupation est la possible augmentation du coût des travaux en cas de délai supplémentaire.

La parole n'est plus demandée.

L'ajournement doit être voté par au moins un tiers des membres présents. Nous sommes actuellement 83, il faut donc qu'au moins 28 membres se prononcent pour l'ajournement pour que celui-ci soit accepté.

Au vote, la demande d'ajournement recueille 14 voix, cette demande n'est donc pas acceptée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 975'000.00, subsides non déduits, pour la restauration des parties latérales du massif occidental du Temple (étape II),
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en trente ans, à raison de CHF 32'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

N° 16/5.08 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
 Objet : Demande d'un crédit de CHF 124'000.00 pour l'aménagement d'un quartier de tombes cinéraires et d'un nouveau quartier de tombes à la ligne.

Mme Brigitte COENDOZ, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 124'000.00 pour l'aménagement d'un quartier de tombes cinéraires et d'un nouveau quartier de tombes à la ligne;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 6'200.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

8. Motion du Groupe radical "Pour la réalisation d'un parking souterrain au Parc des Sports" – Développement.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER développe la motion dans les termes suivants :

Morges a mal à ses places de parc. Ce constat n'est pas seulement celui du Parti radical mais également celui de la Municipalité qui nous a présenté en mars dernier une demande de crédit de CHF 60'000.00 pour l'élaboration d'une politique de stationnement public.

Dans le préambule de son préavis, la Municipalité constate plusieurs faits qui sont également à l'origine de cette motion :

- la population de la région morgienne s'est accrue de plus de 6% en 5 ans,
- de nombreux automobilistes tournent en ville à la recherche d'une place de parc, induisant ainsi un trafic et des nuisances supplémentaires,
- Morges est appelée à se développer de façon encore plus importante,

- les commerçants déplorent le manque de places de parc à proximité de leurs commerces,
- la situation actuelle nuit à la qualité du cadre de vie et est dommageable pour les résidents, les usagers et les acteurs économiques de notre ville.

S'appuyant sur ce constat, mais également sur le Plan directeur communal qui tend à une forte diminution du trafic au centre et à une offre suffisante de stationnement à sa périphérie immédiate, Morges doit penser en terme de parking souterrain pour offrir une capacité de stationnement suffisante sans nuire à l'environnement.

Un parking souterrain au Parc des Sports, soit à la périphérie immédiate de la Ville, respecterait une des exigences du Plan directeur communal. Il permettrait de diminuer le trafic au centre de tous les utilisateurs du Parc des Sports et du Parc de l'Indépendance. Il offrirait également une solution aux clients des commerces du centre, ce qui inciterait les habitants de la région à venir à Morges plutôt que de fréquenter les centres commerciaux périphériques.

Offrir à ces consommateurs des places de stationnement supplémentaires, c'est aussi offrir à nos commerces des clients supplémentaires, donc de maintenir, voire de développer leurs ventes et par là de sauvegarder ou même d'augmenter le nombre d'emplois

Un parking souterrain au Parc des Sports permettrait à nombre d'habitants du centre de bénéficier d'une place de stationnement en journée ou pendant la nuit. Pousser les gens à habiter au centre, c'est très bien : ils peuvent s'y déplacer à pied pour y faire leurs achats et envoient leurs enfants à pied à l'école. Mais il faut admettre que ces gens ont également le droit de disposer d'un véhicule pour se déplacer en dehors du centre et l'on ne peut exiger d'eux qu'ils n'utilisent que les transports publics.

Un parking souterrain permettrait également de repenser l'aménagement du Parc des Sports en libérant tout ou partie de la surface actuellement affectée au stationnement. L'avantage serait double, on offrirait plus de possibilités aux adeptes des activités sportives et l'on améliorerait l'esthétique de l'entrée de la Ville.

Mais le but premier d'un parking souterrain au Parc des Sports n'est pas de faire joli mais bien d'offrir plus de places de stationnement à proximité immédiate du centre.

Quant au financement d'un tel projet, on peut parfaitement imaginer un partenariat public – privé. Un montant de CHF 6'850'000.00 a d'ores et déjà été prévu au bilan 2007 (ligne 9282.07) dans le fonds de réserve pour de nouvelles places de stationnement public.

La Municipalité se déterminera lors d'une prochaine séance.

9. Motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce au Conseil qu'elle ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion. Si le Conseil communal le souhaite, les réflexions de la Municipalité sur le sujet de la sécurité publique intégreront les préoccupations exprimées par les motionnaires.

La discussion est ouverte.

La sécurité est une préoccupation légitime dit **M. Vincent JAKUES** qui informe le Conseil que le Groupe des socialistes, verts et indépendants estime que les habitants de notre Ville doivent pouvoir vivre de manière harmonieuse. Il existe à Morges des situations de conflit et de violence. Ces problèmes méritent toute l'attention des Autorités et des forces de l'ordre. La motion proposée par Mme Burnand expose un certain nombre de pistes. Le Groupe des socialistes, verts et indépendants estime nécessaire d'élargir le débat. C'est pourquoi M. Jaques demande au Conseil, conformément à l'art. 62 du Règlement du Conseil, de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission qui évaluera sa prise en considération.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le renvoi de la motion en commission est demandé par plus de 10 voix.

10. Postulat Frédéric Ambresin et consorts "Pour une collaboration intercommunale en matière de sélection des apprenants" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

La Municipalité a communiqué sa détermination par écrit. Elle rappelle que le postulat de M. Frédéric Ambresin demande une collaboration intercommunale en matière de sélection des apprentis. Il est souhaité que la Commune de Morges crée, en collaboration avec d'autres communes, un multichек intercommunal gratuit qui ouvrirait les portes aux apprentissages dans les administrations concernées.

Le Multichек est une série de 6 tests de base créés par la société Multichек Sàrl à Konolfingen. Ils sont basés sur les différents apprentissages et évaluent les connaissances scolaires (mais pas le niveau scolaire) ainsi que le potentiel des élèves. Les tests payants sont les suivants :

- Employé de commerce
- Technique, destiné aux futurs apprentis des professions techniques
- Artisanat
- Soins et santé, destiné aux futurs apprentis en soin et santé
- Beauty, destiné aux futurs apprentis des professions esthétiques
- Commerce de détail et services

L'engagement d'apprentis à la Commune de Morges s'effectue sur la base des critères suivants :

dossier de candidature
notes scolaires
entretien
références

Ces 4 points sont communs à tous les apprentissages.

Des tests spécifiques sont prévus pour les apprentissages suivants :

apprentissage de commerce
assistant en information documentaire
nettoyeur en bâtiment

Ces tests permettent de savoir si le futur apprenti a les capacités minimales pour réussir l'apprentissage recherché. Ils permettent également de connaître le potentiel du candidat par rapport à son niveau scolaire.

L'élaboration de ces tests s'est faite en collaboration avec les directions scolaires et des orienteurs professionnels.

Chaque année, entre 20 et 40 candidats se présentent à ces tests gratuits. Les candidats qui ont effectué le Multicheck privé n'ont pas besoin de passer le test communal.

Pour certains apprentissages, l'évaluation se fera au cours d'un stage de plusieurs jours. Il s'agit des apprentissages d'assistant socio-éducatif, de gestionnaire en intendance, d'horticulteur, de paysagiste et de vigneron.

Dans les autres communes, la situation est variable. A Nyon, les apprentis de commerce passent un test maison, alors qu'à Gland il n'y en a pas. Aubonne a repris le test de Morges et d'autres communes en ont déjà fait la demande. Pour les autres branches, elles recourent aux stages pratiques.

Les sondages effectués ont montré que les communes recrutent en général leurs apprentis au niveau local et connaissent bien la validité de leur cursus et résultats scolaires.

La mise sur pied d'un "Multicheck" intercommunal ne concernerait dans les faits que les apprentis de commerce. Les communes avoisinantes n'ont en effet pas la même palette d'apprentissage. Le passage d'un tel test ne déboucherait pas automatiquement sur un engagement.

En conclusion, la Municipalité souhaite maintenir l'accès gratuit à ses apprentissages. Elle est favorable à une collaboration intercommunale chaque fois que cela sera possible, pour autant qu'elle en retire un avantage comme ses partenaires.

Avec le postulat, nous n'en retirerions aucun avantage, pas plus que les apprentis. C'est pourquoi la Municipalité recommande de ne pas prendre ce postulat en considération.

La discussion est ouverte.

M. Frédéric AMBRESIN prend acte de la détermination de la Municipalité. Il ne partage pas l'opinion de la Municipalité qui ne voit aucun avantage à la prise en considération de ce postulat.

La Commune a déjà permis à la Commune d'Aubonne d'utiliser ses tests. Pourquoi ne pas envisager une collaboration avec Aubonne pour commencer ?

M. Ambresin reste persuadé que des solutions sont imaginables à l'échelle régionale et invite le Conseil à prendre ce postulat en considération.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, la prise en considération du postulat est refusée par 41 voix contre 23.

11. Postulat Alexandre Jaquinet "Pour que Louis Soutter soit reconnu par sa ville natale en donnant son nom à une rue ou une place ou par une plaque commémorative" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Mme la Syndique Nuria GORRITE informe le Conseil que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le postulat est pris en considération à une majorité évidente.

12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation du Groupe des socialistes, verts et indépendants

M. le Municipal Frédéric JOMINI informe le Conseil que la Direction des infrastructures et énergies a pris bonne note des griefs soulevés par le Groupe des socialistes, verts et indépendants à propos de la gestion des déchets aux Rives-de-la-Morges.

Pour garantir un collectage des déchets fonctionnel, économique et écologique, la Direction a voulu mettre en place un concept moderne et innovant. Le retard pris à la mise en place de ce concept est dû à deux facteurs : un retard dans la livraison des camions ainsi que celui de la mise en place des Ecopoints. Ces obstacles sont maintenant levés et le collectage des déchets pourra se faire dès la mi-mai conformément au projet élaboré et qui avait été présenté au Conseil communal dans le cadre du préavis N° 28/6.06 et accepté par le Conseil dans sa séance d'octobre 2006.

Le problème particulier des Rives-de-la-Morges est de pouvoir accéder à la cour intérieure avec des véhicules lourds en passant sous un porche à hauteur limitée. Le nouveau véhicule équipé d'une benne TRIDEL ne permet plus d'accéder à la cour intérieure, raison pour laquelle il avait été prévu que les habitants des Rives-de-la-Morges déposeraient leurs déchets à un Ecopoint.

Au vu des difficultés rencontrées pour la mise en place du nouveau concept, contact avait été pris avec les concierges et gérances des divers bâtiments pour définir une solution transitoire. Les habitants ont reçu copie de la lettre du 16 janvier adressée aux gérances. La formule retenue fixait que des conteneurs seraient mis à disposition dans la cour intérieure pour les ordures ménagères et le carton. Le papier et le verre devaient être déposés à l'Ecopoint des Uttins, à une distance d'environ 150 mètres. Cette distance ne semble pas être un inconvénient majeur pour les personnes âgées dont plusieurs ont affirmé qu'elles profitaient de leur déplacement à la Migros pour déposer leurs déchets.

Depuis le 25 janvier, date de la mise en place de la solution transitoire, la qualité du tri des déchets s'est améliorée et les différents entretiens avec les concierges et habitants des Rives-de-la-Morges ont confirmé que la solution choisie donnait satisfaction.

Suite à l'intervention de Mme Laura Paccaud en séance du Conseil du 6 février, une attention toute particulière a été portée à ce dossier. Les différents entretiens ont confirmé que la majorité des usagers était satisfaite. Comme l'Ecopoint de la place Dufour allait être construit à brève échéance, il a semblé inutile de prendre d'autres mesures.

A la question de savoir comment ont été utilisés les CHF 20'000 prévus pour la communication du préavis N° 28/6.06, la réponse est la suivante : CHF 8'589 ont été dépensés à ce jour pour la diffusion d'un dépliant tous ménages, la production d'autocollants sur le produit et le sens de dépose des conteneurs ainsi que la réalisation de panneaux d'information des sites Ecopoint.

Dans l'intervalle, la communication avec la population a été faite à fin 2007 au moyen du calendrier de collectage, mais également avec l'appui de la presse qui a produits de nombreux articles sur l'évolution du dossier. La mise en service du système de collectage au centre ville a fait l'objet d'une lettre aux habitants et commerçants concernés qui a été envoyée début mai. En outre, un stand d'information se tiendra au marché le 21 mai, jour de mise en service. Des représentants de la Direction des infrastructures et énergies seront sur les Ecopoints en fin d'après-midi pour répondre aux questions des utilisateurs.

La discussion est ouverte.

Au nom du Groupe des socialistes, verts et indépendants, **M. Frédéric AMBRESIN** remercie la Municipalité pour sa réponse. Il est en outre satisfait de voir les travaux se concrétiser.

La parole n'est plus demandée.

13. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Nuria GORRITE annonce qu'il y a une seule réponse à la question de M. André Berger. Les réponses aux questions de Mme Esther Burnand et M. Jean-Marc Pasche seront données lors de la prochaine séance.

M. le Municipal Denis PITTET apporte la réponse de la Municipalité à la question posée par M. André Berger au sujet de la circulation à la rue Dr-Yersin. La nouvelle zone 30 englobant les rues Saint-Louis, du Sablon et Dr-Yersin est en cours de réalisation. Dès lors, et conformément à la loi, le marquage du passage pour piéton sera effacé. Il n'y aura pas de signalisation complémentaire. Quant aux véhicules stationnés en partie sur le domaine privé, il s'agit souvent de ceux de parents venant chercher leur progéniture après la leçon de musique. En ce qui concerne la difficulté à déboucher de la rue Dr-Yersin sur l'av. des Pâquis ou la rue de Lausanne, il est vrai que ces tronçons souffrent d'une surcharge de trafic aux heures de pointe qui est très ponctuelle et ne dure jamais longtemps. La courtoisie de certains automobilistes améliore grandement la situation. Ces 2 endroits seront l'objet d'une attention particulière lors d'une prochaine modification des circulations.

M. André BERGER remercie la Municipalité pour sa réponse.

La parole n'est plus demandée.

14. Questions, vœux et divers

M. Richard BOUVIER rapporte au Conseil une anecdote concernant ce qui lui est arrivé lundi après-midi.

Ce jour là, M. Bouvier est allé chercher son fils à l'école du Square central où celui-ci commençait un stage. Alors que M. Bouvier discutait dans la classe avec une enseignante, son fils l'attendait dans le préau de l'école. Au bout d'un quart d'heure, le fils de M. Bouvier est revenu en courant : il venait de se faire agresser verbalement "par deux grands saouls qui voulaient lui casser la figure" selon les mots de l'enfant.

N'ayant pas assisté à la scène, M. Bouvier ne peut pas dire si ces jeunes étaient vraiment méchants ou s'ils plaisantaient. Mais ce genre de situation n'est pas

exceptionnel et le personnel demande depuis longtemps une amélioration de la cour d'école.

Il semble que l'Administration et la Municipalité se sont penchées sur le problème pour aboutir toujours à la même constatation : on ne peut rien faire.

M. Bouvier ne peut pas croire que dans un pays aussi réglementé que le notre il n'existe pas une norme pour les cours d'école. Il prie la Municipalité de se pencher une nouvelle fois sur ce problème pour mettre à disposition des cours d'école dignes d'un pays civilisé.

Mme Martine COSTA aime flâner en zone piétonne. Cependant, lors de ses déambulations, ses narines ont été agressées par une odeur d'huile chauffée et elle a constaté que des préparations culinaires étaient exposées en plein soleil. Mme Costa demande quelle est la politique de la Municipalité sur le plan de l'hygiène et sur le plan sanitaire.

Mme Costa a d'autre part constaté, en passant sur les quais, que chaises et tables étaient disposés sur l'herbe. Elle demande quelle est la politique d'occupation de l'espace public par les constructions saisonnières et quelles sont les conditions financières.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER rappelle que, lors de la campagne pour le renouvellement des Autorités communales, tous les partis étaient en faveur de la promotion économique. Mais, en parlant avec les instances du Développement Economique du canton de Vaud (DEV), puis en consultant le site de la PEC, Plateforme économique de la Côte (www.promocote.ch), M. Busslinger se demande dans quelle région il vit. Car la dernière mise à jour de ce site date du 23 octobre 2007, il n'y a aucune nouvelle affichée dans la rubrique "News" et les données économiques sur la région sont vieilles de plus de 6 ans. Au passage, M. Busslinger mentionne que le budget 2008 de la Commune porte un montant de CHF 85'000 en faveur de cet organisme. La presse parle d'une éventuelle future ARCAM (Association des régions Cossonay – Aubonne – Morges).

M. Busslinger pose donc 2 questions à la Municipalité : que devient la Plateforme économique de la Côte et comment la Municipalité compte-t-elle agir pour que la promotion économique ne soit pas le parent pauvre de l'action régionale ?

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond que la promotion économique fait partie des priorités qui ont été analysées dans le cadre du nouveau district. Alors que celui-ci n'était qu'à l'état de projet, les municipalités des 66 communes du futur district se sont réunies pour déterminer dans quels domaines elles pouvaient faire cause commune. Il est assez rapidement apparu aux yeux des 66 municipalités que deux domaines d'action nécessitaient que l'on se mette autour d'une table : le dossier de la promotion économique et le dossier de la promotion territoriale. Cela signifiait que la PEC, l'ADAR et l'ARC, c'est-à-dire les entités de promotion économique des 3 anciens districts, devaient fusionner en une seule association pour promouvoir les intérêts de notre nouveau district. Une étude a été conduite par le bureau de l'ARC, sous la haute présidence de notre préfet Jacques Bezençon. Le projet de l'ARCAM (Association des régions de Cossonay, Aubonne et Morges) prévoit, à ce stade de l'étude, une fusion de l'ensemble des 3 associations de promotion économique en une seule, basée à Cossonay. A la suite de la présentation du rapport aux municipalités, dans le cadre des assises du district, le dossier a été envoyé aux communes pour consultation.

Dans le cadre de l'analyse que la Municipalité a conduite de ce dossier, elle a indiqué aux instances de l'ARCAM que la Ville souhaitait conserver une antenne de promotion économique basée à Morges. Elle est en cela soutenue par un certain nombre de communes avoisinantes qui estiment que l'enjeu de l'implantation de l'économie est majeur autour de la ville et d'un certain nombre de communes qui ont des intérêts à défendre. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui une deuxième étude a été commandée à l'ARCAM, qui tienne mieux compte des intérêts de la Ville de Morges et des communes environnantes.

Ce 2^e rapport de l'ARCAM devra être rendu aux autorités qui se chargent de conduire cette étude dans le courant du mois de juin. Ce groupe de travail comprend les trois syndics des villes anciennement chef-lieu de district ainsi que les présidents des trois anciennes associations de promotion économique. Il est conduit par le préfet Bezençon et il a été demandé que M. le Préfet Georges Zünd soit intégré au groupe. La Municipalité attend donc ce rapport pour prendre position. Lors de la dernière séance, il a été demandé que la PEC réactive ses activités puis de la faire ensuite rejoindre l'ARCAM.

La Municipalité donnera de plus amples informations ultérieurement en fonction de l'évolution du dossier.

Suite à de nombreuses remarques de la population, **M. Laurent BEAUVERD** demande s'il existe un règlement régissant les horaires de dépôt des déchets, en particulier pour le verre ? Si c'est le cas, est-il possible de disposer de supports à apposer aux emplacements prévus pour ces dépôts ? Si ce n'est pas le cas, est-il possible d'édicter un tel règlement pour faire respecter la tranquillité de tout un chacun ?

M. André CARRARA annonce que la Grande Table aura lieu à la Grand-Rue dimanche 25 mai. Il demande quelques personnes de bonne volonté pour aider à la mise en place des tentes samedi soir et pour la remise en ordre après la manifestation vers 17 heures. M. Carrara profite de l'occasion pour appeler que le 27 mai aura lieu la Fête des voisins destinée à renforcer les liens de voisinage. Le 15 juin aura lieu le Walking Day.

M. Eric DECOSTERD s'attendait à entendre ce soir une communication de la Municipalité à propos des articles parus dans la presse au sujet du différend salarial entre la Municipalité et certains agents de la Police municipale. Il demande à Mme la Syndique de confirmer ce soir au Conseil les déclarations qui ont été faites à la presse.

Mme la Syndique Nuria GORRITE répond qu'elle a reçu une demande d'information de la part de la presse le jour de son entrée en fonction. Elle n'a pu que se référer au dossier existant.

S'agissant d'un dossier difficile et important pour toutes les parties, la Municipalité a décidé de reprendre ce dossier depuis son origine en 1993 jusqu'à maintenant. Il n'est dès lors pas encore possible de faire de déclaration. Plusieurs services travaillent à reconstituer ce dossier en tenant compte des décisions qui ont été prises par la Municipalité et le Conseil communal. La Municipalité a également pris la décision de solliciter un nouvel avis de droit sur ce dossier pour décider de la meilleure suite à donner à cette affaire. Désireuse de rétablir le dialogue avec ses collaborateurs, la Municipalité a décidé de ne plus communiquer sur le contenu du dossier. Dès qu'elle sera en mesure de le faire, la Municipalité avisera le Conseil qui reste son interlocuteur privilégié.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22 h. 22.

Le Président :

Le Secrétaire :

Daniel Buache

Pierre Ethenoz